

PAR COURRIEL

Le 9 avril 2018

---

**Objet : Demande d'accès n° 2006 49826 - Réponse**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 26 mars dernier, concernant le 175, rue Jules-Léger à Boucherville. Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, 19 août 1998 (3 pages).

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

original signé par

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (4)

## RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : P-7610-16-01-06123

DATE INSPECTION : 19-08-98

HEURE : - Arrivée : AM

- Départ :

DATE DE RÉDACTION : 21-08-98

### 1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INPECTRICE : Stéphane Bolduc

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

Transformateurs Transfab inc.

ADRESSE POSTALE (si différente)

175 rue Jules-Léger  
Boucherville (Quebec)  
J4B 7K8

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui  non  N/A x

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION  
art. 53-54

TÉLÉPHONE  
art. 53-54

FAX

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

CROQUIS

CARTE(S)

Nombre

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

AUTRE(S)

Précisez : fiche signalitique d'une résine que l'on cuit au four.  
art. 23-24

BUT(S) : Vérifier la conformité environnementale

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0612300

DATE DE RÉDACTION : 21-08-98

---

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Transformateurs Transfab inc. fait partie du groupe Delta.  
Ils fabriquent des transformateurs électriques pour tous les usages.

L'usine compte art. employés dont art. sont affectés à la production.  
Ils opèrent art. semaine par année, du art. 23-24  
art. 23-24

Les déchets générés par leurs activités sont le carton, un peu de bois, de l'acier, du cuivre et un peu de plomb.

Les métaux dont le cuivre et le plomb sont entreposés à l'intérieur.

L'usine produit art. kg de rebuts de cuivre par mois et cela prend art. avant de remplir un sceau de 5 gallons avec du plomb. 23-24

Un récupérateur de métaux ramasse leurs rebuts régulièrement.

Il n'y a pas d'atelier de peinture mais ils possèdent un four pour la cuisson d'une couche protectrice de résine sur les transformateurs.

La cuisson a lieu à tous les jours et dure entre art. heures. 23-24

La température du four se maintient à art. 23-24

L'émission des vapeurs du four se fait sur le toit. La cheminée dépasse de 5 pieds.

La fiche signalétique de cette résine a été jointe en annexe. art. 23-24

*Qtes impliquées ?  
Vitesse d'évacuation ?  
Plaines ? (odeurs, malaises)  
Évaluation des émissions ?*

N/DOSSIER : P-7610-16-01-0612300

DATE DE RÉDACTION :

---

**3. CONCLUSION**

La gestion des déchets est conforme aux lois et règlements.  
La seule activité qui peut être susceptible de porter atteinte à l'environnement est la cuisson de la résine qui sert de couche protectrice sur les transformateurs.

Le 9 décembre 1997, madame Lyne Longpré a émis un certificat d'autorisation pour un concurrent de Transformateurs Transfab inc.. Ce concurrent, Transformateur Bémag inc. de Saint-Paul de l'île-aux-noix, a le même procédé de cuisson d'une résine Epoxy. Cette résine epoxy ne possède pas les mêmes composantes.

---

**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande de soumettre le dossier a un professionnel pour qu'il évalue les risques environnementaux associés à la cuisson de cette résine.

---

**5. VÉRIFICATION**

INSPECTÉ PAR : *Lupone Bouduc* (signature) 25/08/98 (date)

VÉRIFIÉ PAR : *Yves Berger* (signature) 98/08/29 (date)

---

**COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :**

*OK.*

*J'ai remis le dossier à Luc St-Martin pour faire évaluer la fiche signalétique*

---